



Arrêté n°D124122AT

**Portant sur une restriction de circulation sur la
RD n° D25**

STAM Longwy

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE,

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 3221-3 et L 3221-4 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié ;

VU le Dossier d'Exploitation Sous Chantier du 26/06/2024 transmis par le Service Territorial d'AMénagement de Longwy ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants à l'occasion de travaux de renouvellement de la couche de roulement sur la RD n° D25 du PR 8+26 au PR 8+767 sur le territoire de la commune de Chenières ;

SUR la demande et pour le compte du CONSEIL DÉPARTEMENTAL 54 - STAM de LONGWY en date du 26/06/2024 ;

SUR proposition de Madame la Directrice Générale des Services départementaux ;

ARRETE

Article 1er - Du 01 juillet 2024 au 04 juillet 2024, de 07H00 à 19H00, toute circulation est interdite sur la RD n° D25 du PR 8+26 au PR 8+767, **sauf et exclusivement dans le cadre de l'activité du chantier** pour les entreprises intervenantes, le gestionnaire de la voirie départementale, et les services publics de sécurité.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise EUROVIA, 54720 Lexy.

Article 2 - Les usagers doivent emprunter la déviation suivante :

RD.17 - Cutry - RD.18 - Réhon Heumont

et ce dans les deux sens de circulation.

Article 3 - La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge de l'intervenant sous la responsabilité du maître d'ouvrage des travaux.

Article 4 - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Madame la Directrice Générale des Services départementaux,
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de Meurthe et Moselle,

Et adressé en copie à :

- Messieurs les Maires de la commune de Chenières, Cutry et Réhon,
- Monsieur le Directeur du SDIS de Meurthe et Moselle,
- Monsieur le Général commandant la RMD Nord-Est.

NANCY, le 27 juin 2024

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE**
Pour la Présidente du Conseil Départemental,
Le Directeur Infrastructures et Mobilité

